

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 8 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation :

1^{er} septembre
2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 11
- votants : 11

L'an deux mil vingt, le 8 septembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GUINEHEUX Dominique.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. LARDEUX, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE, Mme TROMEUR

Etai(ent) excusé(es) :

Secrétaire de séance : Mme CHOPIN

D2020-35 : PARTICIPATION ECOLE PRIVEE 2020/2021

Dans le cadre du contrat d'association passé avec l'école privée Notre Dame de Pontmain, il a été établi une convention de forfait communal, qui est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention, pour une durée de 1 an, à compter du 1^{er} septembre 2020.

Monsieur le Maire informe que la circulaire préfectorale n°2020-08-DCPPAT indiquait que le coût moyen départemental, servant de base de calcul de la participation communale, était de 430 € pour un élève d'élémentaire et 1 409 € pour un élève de maternelle.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 10 septembre 2020.
GUINEHEUX Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20200908-D2020-035-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/09/2020